



CIRCULAIRE DE RENTREE

BTS

2024/2025



www.facebook.com/ecolelenivot



www.instagram.com/lenivot_officiel



www.youtube.com/@lenivot4292



www.lenivot.net



LES BATIMENTS



Référents et numéros utiles

Directrice : **Gaëlle FURET** – 02 98 81 11 44 - gfuret@lenivot.net

Directrice-Adjointe : **Anaïs POULIQUEN** - 02 98 81 14 19 - apouliquen@lenivot.net

Responsable de vie scolaire : **Laurent EVEN** - 02 98 81 11 63 - viescolaire@lenivot.net

Secrétaire de Direction - Accueil : **Patricia CAMPION** - 02 98 81 10 04 - pcampion@lenivot.net

Gestionnaire : **Marie-Paule GONZALEZ** - 02 98 81 11 73 - mgonzalez@lenivot.net

Comptable : **Johan LOSSY** - 02 98 81 10 29 - jlossy@lenivot.net

Coordinateur alternance : **Alain DEQUIN** - 02 98 81 11 21 - ufalenivot@lenivot.net

Gestion administrative alternance : **Nathalie ABASQ-QUERE** - 02 98 81 11 21 - abasq.nathalie@lenivot.net

B.T.S.

INFORMATIONS SUR LES FORMALITES ADMINISTRATIVES DE RENTREE

ACCIDENTS DU TRAVAIL

La formation que vous avez choisie comporte un certain nombre d'applications pratiques (T.P, stages, etc...) présentant des risques d'accidents régis par la législation du travail. La couverture s'étend également aux accidents pouvant survenir sur le trajet domicile-école (aller et retour), sous réserve que vous empruntiez l'itinéraire le plus direct, à des heures correspondant au début et à la fin des activités pédagogiques. Les accidents de trajet s'appliquent également aux déplacements concernant la réalisation du stage.

En tant qu'étudiant de l'enseignement professionnel, l'étudiant sera assuré pour les accidents du travail (temps scolaire – stage – trajet) auprès de la MSA du Finistère. Cette assurance OBLIGATOIRE (décret n° 76.991 du 02.11.76) couvre les dommages corporels. D'autre part GROUPAMA couvre les dommages aux biens du maître de stage y compris les dommages aux véhicules auto-moteur, moyennant une franchise.

Votre assurance responsabilité civile reste indispensable.

Si vous devez quitter l'établissement suite à un accident, vous devez récupérer les imprimés auprès de la vie scolaire avant de quitter l'établissement. A l'issue de la consultation médicale, le médecin doit vous donner un certificat médical d'accident de travail qui sera à renvoyer à l'établissement.

COUTS DE SCOLARITE BTS 2024/2025			
CLASSES	TOTAL ANNUEL		
	Contribution	DEMI PENSION	TOTAL DEMI PENSION*
BTS PA et GF	1 337 €	906 €	2 243 €
A ces tarifs il faut ajouter le voyage d'études (entre 250 et 350 €), ainsi que les impressions du rapport d'examen et les reliures.			
<i>* En cas d'allergies, notamment alimentaires, merci de prévenir le coordinateur et la vie scolaire</i>			
TARIFS TRANSPORT SCOLAIRE		PACK PHOTOS	
Lignes Gourin - Morlaix (lignes privées) Hors Breizhgo		COTISATION FOYER	
	ANNUEL		15 €
11 à 25 km	555 €		5 €
26 à 50 km	585 €		
51 à 75 km	641 €		
TARIF ACTIVITE EQUITATION		TARIF ACTIVITE VTT	
	ANNUEL		ANNUEL
1 séances par semaine en soirée	450 €	1 séance par semaine	350 €
		Réduction de 20 % pour ceux qui amènent leur vélo	
3 séances d'essai			
L'engagement de ces options est annuel.			
En cas d'abandon, aucune somme ne sera rétrocédée sauf cas de force majeure.			

Tout changement de régime en cours d'année doit être signalé via le formulaire délivré par la vie scolaire.

TRANSPORT SCOLAIRE

Deux formules : **un transport hebdomadaire** (4 lignes) et **un transport journalier** (ligne Châteaulin) qui permet aux élèves d'être demi-pensionnaires.

Premiers circuits de car

- **le lundi 2 septembre au soir pour les demi-pensionnaires**
- **le vendredi 6 septembre midi pour les internes (départ du Nivot à 13h20 après le déjeuner)**

Le repas du vendredi midi est inclus dans le tarif de la pension ou demi-pension. Il ne sera pas déduit si l'élève choisit de ne pas déjeuner à l'établissement le vendredi.

4.1 - Transport hebdomadaire, 4 lignes :

1. Le Nivot - **Quimper**
Correspondance possible **Châteaulin - Crozon**
2. Le Nivot - **Brest**

Pour ces deux lignes et la correspondance Châteaulin-Crozon, les inscriptions et le règlement se font auprès de Breizhgo au 02 99 300 300 ou sur le site Internet de Breizhgo (www.breizhgo.bzh)



Au-delà du 17 juillet 2024, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée par la compagnie de transport

LIGNES PRIVÉES

3. Le Nivot - **Chateauneuf - Scaër - Gourin**
4. Le Nivot - **Landivisiau – Morlaix**

Pour ces deux lignes les inscriptions seront à confirmer auprès de la vie scolaire la semaine de la rentrée. Le règlement se fera à l'établissement (cf tarifs page précédente). Les points de chargement seront définis suivant la provenance des élèves.



Au regard des emplois du temps et des stages, ces deux lignes de cars s'arrêteront le 6 juin 2025

4.2 - Transport quotidien ligne CHATEAULIN – PONT DE BUIS – LE NIVOT

Les horaires sont consultables sur le site www.breizhgo.bzh
Les inscriptions et le règlement se font auprès de Breizhgo.

En cas de problème de transport et/ou de correspondance notamment, l'acheminement des élèves sur le site du Nivot devra être organisé par les familles.

FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT

1- Tarifs annuels (Cf Annexe)

Les prix de pension sont des forfaits qui tiennent compte des périodes de stage, de voyage et de la date de sortie. Lors d'une absence prolongée (au-delà de deux semaines consécutives) pour cause de maladie, ou toute autre absence exceptionnelle, une régularisation se fera sur la facture sur présentation d'un justificatif.

Une facture complémentaire sera éditée pour les élèves en stage sur l'établissement.

Tout mois commencé est dû.

2- Facturation et modalités de paiement :

a) Détails de la facturation

Une facture annuelle sera établie en début d'année. Celle-ci sera ajustée ensuite en fonction des services et prestations par des factures complémentaires ou avoirs tout au long de l'année.

Les factures vous sont transmises UNIQUEMENT via Ecole Directe.

b) Règlement

Il peut se faire par prélèvement ou par chèque

* **Par prélèvement mensuel : le prélèvement est proposé sur 10 mois (du 05/10 au 05/07)**

* **Par chèque** : en début de chaque mois ou trimestre
Les chèques sont libellés à l'ordre de : l'Ecole du Nivot.

Une réduction de 20 % est accordée sur la pension ou la demi-pension pour le 2ème et le 3ème enfant d'une même famille fréquentant le lycée.

Dans le cas de difficultés financières, même passagères, la Directrice et la Gestionnaire sont à votre disposition pour étudier votre situation.

Pour toutes modifications (montant, domiciliation bancaire...) veuillez contacter M. Johan LOSSY, comptable, au 02 98 81 10 29, avant le 20 du mois précédant le prélèvement.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

A l'école du Nivot, le sport fait partie du programme scolaire et est évalué. Concernant les modules de formation E.P.S. (sport), différentes activités sportives sont proposées aux étudiants sur le site (sport co, VTT, randonnée, trail...).

BOURSES

Les étudiants doivent constituer leur dossier de bourse sur le site du CROUS **et nous faire parvenir leur notification pour la rentrée pour permettre la mise en paiement.**

REGLEMENT INTERIEUR

L'étudiant et sa famille s'engagent à respecter le règlement intérieur et la charte informatique **(documents consultables sur le site Internet).**

COMMUNICATION ET ECOLE DIRECTE

La communication générale se fera via la plateforme Ecole Directe. Il vous sera possible d'y consulter les notes, les absences, les retards et les sanctions de vos enfants.

Les bulletins scolaires, le certificat de scolarité et la facture annuelle seront à télécharger sur le site Ecole Directe.

Pour les nouveaux élèves, les codes d'accès vous seront communiqués courant septembre. Les codes resteront inchangés pour les élèves déjà présents l'an passé.

Les échanges avec l'établissement se font via la boîte mail loperec@cneap.fr ou sur les boîtes mail des enseignants.

Vous pouvez également joindre l'établissement au 02 98 81 10 04 (**1 pour la vie scolaire ; 2 pour la comptabilité ; 3 pour le secrétariat de direction**)

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Document consultable sur le site Internet

TROUSSEAU ET FOURNITURE

BTS PA et GF

⇒ une tenue de sports pour l'Education Physique et Sportive (dès le jour de la rentrée)

BTS PA

⇒ pour les travaux pratiques et les applications dirigées sur l'exploitation : une paire de bottes de sécurité ou des chaussures de sécurité sont indispensables ; une tenue imperméable est recommandée pour les jours de pluie

⇒ une planchette support A4 pour la prise de notes sur le terrain

⇒ les étudiants BTS auront une blouse de coton blanc pour les travaux en laboratoire

⇒ une calculatrice scientifique lycée

BTS GF

⇒ une tenue de sécurité est obligatoire pour les BTS GF pour les TP en « Forêt » et pour les stages ; l'établissement organisera un achat groupé (pour une meilleure homogénéité des tenues, le coût sera facturé aux familles)

⇒ une paire de bottes

⇒ une tenue imperméable est recommandée pour les jours de pluie

⇒ une pince anti tique recommandée

⇒ une boussole d'orientation

⇒ une planchette support A4 pour la prise de notes sur le terrain

⇒ une Flore Forestière Française– Tome 1 – Plaines et Collines – JC Rameau D Mansion G Dumé Collection IDF (69 €)

⇒ une calculatrice scientifique lycée

Nous vous demandons de marquer toutes les pièces de vêtement et les bottes à votre nom.

POINT SUR LA SITUATION DES ETUDIANTS

Dans le courant de l'année, les responsables de filières sont disponibles pour rencontrer individuellement les parents pour faire le point lorsque cela semble nécessaire (notes, travail, comportement).

ETUDIANTS A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

- **Notifications MDPH (AVS/MPA) – Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)**

Lors de l'inscription, vous devez avoir fourni la notification de votre enfant. Si ce n'est pas le cas, il est important de nous la communiquer le plus rapidement possible.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, nous vous communiquons ci-dessous les coordonnées de l'enseignant référent en lien avec la MDPH :

Madame Marie BENNOUR
Enseignant référent
Collège Saint Louis – 63 Grand Rue – CS 21025 – 29150 CHATEAULIN
02 98 86 59 03
marie.bennour@enseignement-catholique.bzh

- **Aménagements d'épreuves**

Lors de votre entrée dans notre établissement, il est possible de demander auprès du secrétariat un dossier d'aménagements d'épreuves pour les examens.

Tous les dossiers devront parvenir aux autorités compétentes pour le 31 décembre de l'année en cours. Nous vous demandons donc de retourner les dossiers complets à l'établissement avant le 1^{er} décembre.

SELF

Chaque étudiant(e) disposera d'un badge à code barre pour accéder au self. En cas de perte, le renouvellement du badge sera facturé 5 €.

ALLERGIES

- Alimentaires

La société Convivio chargée des repas au lycée met en place des protocoles de prise en charge spécifique.

Régimes alimentaires proposés :

- sans arachide
- sans arachide et fruits à coque, sans fruits de mer, sans œufs, sans moutarde, sans poisson
- sans gluten
- sans produits laitiers
- diabétique.

Si votre enfant est concerné, demandez un dossier au secrétariat, nous vous aiderons à le renseigner.

- Diverses

En cas d'allergie connue (pollen, poussières, etc...), veuillez informer la Vie Scolaire et votre professeur principal en début d'année.

CALENDRIER DES STAGES 2024-2025

Sous réserve d'éventuelles modifications

BTS PA1	<ul style="list-style-type: none">• 2 semaines entre le 21 octobre et le 8 novembre 2024• 4 semaines du 3 au 28 février 2025• 4 semaines du 2 au 27 juin 2025 <p>Stage étranger : Stage à l'étranger 4 semaines entre le 30 juin et le 22 août 2025</p>
BTS GF1	<ul style="list-style-type: none">• 4 semaines du 3 au 28 février 2025• 8 à 12 semaines entre le 2 juin et le 6 septembre 2025 <p>Stage étranger : optionnel Stage à l'étranger 4 semaines entre le 2 juin et le 6 septembre 2025</p>
BTS PA2	Possibilité de stage (à valider avec le coordinateur de filière)
BTS GF2	Pas de stage en 2ème année

CALENDRIER SCOLAIRE CAMPUS 2024-2025

<u>Toussaint</u> Départ : Vendredi 18 octobre 2024 à 13h20 Reprise : Lundi 4 novembre 2024 au matin	<u>Noël</u> Départ : Vendredi 20 décembre 2024 à 13h20 Reprise : Mardi 7 janvier 2025 au matin (lundi 6 janvier : journée pédagogique)
<u>Hiver</u> Départ : Vendredi 7 février 2025 à 13h20 Reprise : Lundi 24 Février 2025 au matin	<u>Pâques</u> Départ : Vendredi 4 avril 2025 à 13h20 Reprise : Mardi 22 avril 2025 au matin

Jours fériés

Mardi 7 janvier – Mardi 22 avril : début des cours comme un lundi à 9h40
Semaines 18-19-22 : cours du lundi au mercredi
Mardi 10 juin : début des cours comme un lundi à 9h40

PORTES OUVERTES	Samedi 18 janvier 2025 de 10h à 17h Samedi 15 mars 2025 de 10h à 17h
-----------------	---

HORAIRES DE COURS

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Lundi			
	1e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	2e	10:50	11:45
	3e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:50
	4e	13:50	14:45
	5e	14:45	15:40
	récréation	15:40	15:50
	6e	15:50	16:45

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Mardi et Jeudi	1e	08:45	09:40
	2e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	3e	10:50	11:45
	4e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:50
	5e	13:50	14:45
	6e	14:45	15:40
	récréation	15:40	15:50
	7e	15:50	16:45

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Mercredi	1e	08:45	09:40
	2e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	3e	10:50	11:45
	4e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:50
	5e	13:50	14:45
	6e	14:45	15:40
	7e	15 :50	16 :45

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Vendredi	1e	08:45	09:40
	2e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	3e	10:50	11:45
	4e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:15